

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-204 du 8 Mai 1984

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique, de l'intérim
du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre
des Finances pour compter du 8 mai
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 82-444 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 8 mai 1984, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, ;Président du
Conseil Exécutif National,

Fait à Cotonou, le 8 Mai 1984

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF-MPSAE 6 SPD 2 SGG 4
AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-